

**Arrêté n°2023-205
portant délégation de signature aux directeurs et directrices d'unités de recherche
et de laboratoires**

La Présidente de l'Université

- Vu** le Code de l'éducation et notamment l'article L712-2;
- Vu** le Code de la recherche et notamment l'article L 313-I ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la délibération 2023-37 du Conseil d'administration en date du 26 mai 2023 portant révision du guide de l'achat ;
- Vu** la délibération 2023-38 du Conseil d'administration en date du 26 mai 2023 relative à l'approbation de la politique voyage ;
- Vu** la délibération 2021-06 du Conseil d'administration du 5 février 2021 proclamant le résultat de l'élection de Mme Nathalie DOMPNIER en qualité de Présidente de l'Université Lyon 2 ;
- Vu** l'arrêté 2021-187 portant délégation de signature aux directeurs et directrices d'unités de recherche et de laboratoires, et ses arrêtés modificatifs, notamment les arrêtés 2021-200, 2023-10, 2023-157, 2023-190,

Arrête :

Article 1 : Désignation des délégataires et des actes délégués

Délégation de signature est consentie aux directeurs et directrices d'unités de recherche et de laboratoires dont les noms suivent :

Nom et prénom	Qualité	Dénomination		Centre financier
Cécile BATIGNE-VALLET	Directrice	UMR 5138	ArAr	900R32
Frédéric ABBES	Directeur	UMR 5133	ARCHEORIENT	900R20
Pierre-Emmanuel BERTHIER	Directeur Lyon 2	UMR 5137	CERCRID	900R40
Pascaline DURY	Directrice	UR	CeRLA	900R06
Cyrille AILLET	Directeur Lyon 2	UMR 5648	CIHAM	900R21
Christine DETREZ	Directrice	UMR 5283	CMW	900R26
Maud DAMPERAT	Directrice	UR	COACTIS	900R07
Magali RAVIT	Directrice	UR	CRPPC	900R13
Françoise ROSE	Directrice	UMR 5596	DDL	900R29
Anna-Rita GALIANO	Directrice	UR	DIPHE	900R45
Yacine OUZROUT	Directeur Lyon 2	UR	DISP	900R15
Stéphane SIMONIAN	Directeur	UR	ECP	900R24
Isabelle HARE	Directrice Lyon 2	UR	ELICO	900R10
Bernard LETE	Directeur	UR	EMC	900R04
Julien JACQUES	Directeur	UR	ERIC	900R17
Lydia COUDROY DE LILLE	Directrice Lyon 2	UMR 5600	EVS-IRG EVS-CTT	900R23 900R44
Izabela JELOVAC	Directrice	UMR 5824	GATE	900R35
Sabine CAILLAUD	Directrice	UR	GRePS	900R08

Madalina DANA	Directrice	UMR 5189	HiSoMA	900R19
Béatrice JALUZOT	Directrice	UMR 5062	IAO	900R22
Pierluigi BASSO	Directeur	UMR 5191	ICAR	900R28
Michèle CLEMENT	Directrice adjointe	UMR 5317	IHRIM	900R30
Hélène WURMSER	Directrice adjointe	UAR 3155	IRAA	900R38
Tiphaine DURIEZ	Directrice	UR	LADEC	900R11
Pierre-Yves PEGUY	Directeur	UMR 5593	LAET	900R36
Elisa ANDRETTA	Directrice	UMR 5190	LARHRA	900R25
Pascale TOLLANCE	Directrice	UR	LCE	900R05
Claire DELFOSSE	Directrice	UR	LER	900R14
Laure TOUGNE	Directrice adjointe	UMR 5205	LIRIS	900R31
Julie SERMON	Directrice	UR	PASSAGES XX- XXI	900R18
Marie PREAU	Directrice Lyon 2	U 1296	Radiations	900R46
Valérie LE BIHAN	Directrice	UR	Transversales	900R09
Anne VERJUS	Directrice	UMR 5206	TRIANGLE	900R34
Laurence ZERBINI	Directrice	FED 4147	ISERL	900R41
Gilles POLLET	Directeur	UAR 2000	MSH-LSE	900R37

A l'effet de signer au nom et pour le compte de la Présidente de l'Université et dans la limite des affaires concernant leurs unités et laboratoires, les actes suivants :

- les ordres de missions des personnels enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, enseignantes et enseignants, ATER et doctorantes contractuelles et doctorants contractuels affectés dans l'unité ou le laboratoire, pour les déplacements dans l'Union Européenne, en Grande-Bretagne et au sein de l'espace Schengen ;
- les invitations avec prise en charge des personnes intervenant pour le compte de l'Université dans le cadre de l'activité du laboratoire, pour des déplacements dans l'Union Européenne, en Grande-Bretagne et au sein de l'espace Schengen ;
- les lettres d'invitation à destination des scientifiques (enseignants-chercheurs, chercheurs, doctorants) en provenance d'établissements français ;
- les bordereaux d'élimination et de versement d'archives relevant de l'activité de l'unité ou du laboratoire ;
- les décisions de prise en charge financière des frais de déplacement des étudiants relevant du laboratoire, conformément à la délibération n°2023-38 portant approbation de la politique voyage susvisée ;
- les attestations de service fait, états liquidatifs et certificats administratifs relevant du centre financier du laboratoire dans la limite de 10.000 euros HT.

Article 2 : Désignation des délégués secondaires

En cas d'absence ou d'empêchement de leurs directrices et directeurs d'unités de recherche ou de laboratoires respectifs, délégation de signature est consentie aux agentes et agents dont les noms suivent :

Nom et prénom	Qualité	Dénomination		Centre financier
Anne BAUD	Directrice adjointe	UMR 5138	ArAr	900R32
Rémy CRASSARD	Directeur adjoint	UMR 5133	ARCHEORIENT	900R20
Séverine WOZNAK	Directrice adjointe	UR	CeRLA	900R06
Isabelle MALLON	Directrice adjointe	UMR 5283	CMW	900R26
Emmanuelle SANTELLI	Directrice adjointe	UMR 5283	CMW	900R26
Martine SEVILLE	PR	UR	COACTIS	900R04
Vincent CHEUTET	Directeur	UR	DISP	900R15
Gilles COMBAZ	PR	UR	ECP	900R24
Thierry BOISSIERE	Responsable d'équipe	UMR 5600	EVS-CTT	900R44
Marie AUGENDRE	Responsable d'équipe	UMR 5600	EVS-IRG	900R23
Benoit TARROUX	Directeur adjoint	UMR 5824	GATE	900R35
Sabrina ROUAT	Directrice adjointe	UR	GRePS	900R08
Richard BOUCHON	Directeur adjoint	UMR 5189	HiSoMA	900R19
Claude CHEVALEYRE	Directeur adjoint	UMR 5062	IAO	900R22
Isabel COLON DE CARVAJAL	Directrice adjointe	UMR 5191	ICAR	900R28
Olivier BARA	Directeur adjoint	UMR 5317	IHRIM	900R30
Bianca BOTEÀ	MCF	UR	LADEC	900R11
Stéphanie SOUCHE	PR	UMR 5593	LAET	900R36
Sophie RAUX	Directrice adjointe	UMR 5190	LARHRA	900R25
Alvar DE LA LLOSA	Directeur adjoint	UR	LCE	900R05
Bertrand KERAUTRET	PR	UMR 5205	LIRIS	900R31
Jérémie MAJOREL	Directeur adjoint	UR	PASSAGES XX-XXI	900R10
Sophie BEROUD	Directrice adjointe	UMR 5206	TRIANGLE	900R34

A l'effet de signer au nom et pour le compte de la Présidente de l'Université et dans la limite des affaires concernant leurs unités et laboratoires, les actes suivants :

- les attestations de service fait, états liquidatifs et certificats administratifs relevant du centre financier du laboratoire dans la limite de 10.000 euros HT ;
- les bordereaux d'élimination et de versement d'archives relevant de l'activité de l'unité ou du laboratoire.

Article 3 : Date d'effet et durée

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2023. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions de la délégante ou de la ou du délégataire.

Article 4 : Spécimen de signature

Les agentes et agents bénéficiaires d'une délégation de signature dans les conditions prévues aux articles précédents doivent produire un spécimen de signature, conservé dans les services compétents de l'Université et doivent rendre compte sans délai à toute requête qui leur en est faite, de l'utilisation de cette délégation.

Article 5 : Abrogation

Toutes dispositions précédemment arrêtées dans ce domaine sont abrogées, notamment les arrêtés 2021-187, 2021-200, 2023-10, 2023-157, 2023-190.

Article 6 : Publicité

Le présent arrêté est soumis à publicité, il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'unité en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers et publié sur le site intranet de l'Université.

Fait à Lyon, le 30 août 2023
La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER